UCL Université catholique de Louvain



Freddy Donckels
PROR

Réf.: FDO/02.073 Louvain-la-Neuve, le 20 décembre 2002.

Gestion électronique des thèses

1. Introduction.

Depuis plus de dix ans, l'UCL publie un répertoire, sous forme de brochure papier, reprenant les thèses défendues chaque année par les doctorants. En parallèle, les bibliothèques enregistrent dans leur catalogue commun les données bibliographiques de toutes les thèses soutenues à l'UCL et dont elles reçoivent copie.

Ces dernières années sont apparues diverses initiatives dans la plupart des pays industrialisés consistant à recueillir les thèses sous forme électronique plutôt que sous forme papier. Un groupe de travail[1] a examiné les différentes facettes d'une gestion électronique et a proposé aux autorités un projet en ce sens.

2. La voie des thèses électroniques.

La voie électronique de gestion des thèses consiste non seulement à créer un répertoire informatisé des thèses mais également à proposer un dépôt de leur contenu sous forme électronique. Elle comporte de nombreux avantages:

- Visibilité et taux d'accès plus grands : 2 à 3 fois par an pour une thèse papier à une moyenne de 650 fois par an pour une version électronique (données fournies pour la collection de la Virginia Tech).
- Rapidité de diffusion des connaissances par l'intermédiaire d'un moteur de recherche puissant.
- Mise en valeur de l'institution et de ses étudiants (audience internationale).
- Economie de moyens : manipulation, traitement, stockage.
- Après validation, un transfert automatique sans ré-encodage des informations enregistrées vers le catalogue commun des bibliothèques sous Virtua.

Pour gérer de manière simple l'enregistrement et le stockage complet des thèses sous forme électronique, le groupe de travail a retenu logiciel "Electronic theses and dissertations ETD" proposé par le "Network of Digital Library for Electronic Theses and Dissertations" NDLTD. Ce produit gratuit a été mis au point par Virginia Tech (USA). Il s'agit aujourd'hui d'une initiative au niveau mondial soutenue par un consortium de 125 institutions tant européennes qu'américaines ou asiatiques.

L'utilisation de ce produit est très simple:

- L'auteur soumet sa thèse via un formulaire électronique disponible sur l'intranet.
- L'institution valide les informations introduites par l'auteur.
- La thèse validée est immédiatement accessible via le réseau internet.

[1] Le groupe de travail est actuellement constitué de Charles-Henri Nyns (SCEB), Anne Bovy (ADRE), Catherine Capron (ADRE), Marie-Anne Crijns (ADRE), Anne-Françoise Mariscal (ESPO), Bérangère Deprez (REUL), Florence Dardenne (SCEB), Antoinette Le Maire (SIA), Benoît Erken (SIA), Freddy Donckels (PROR).

Place de l'Université, 1 B-1348 Louvain-la-Neuve
Téléphone (32 10) 47 38 65
E-mail : Donckels@pror.ucl.ac.be

3.Objectifs.

La diffusion des thèses électroniques permet de renforcer l'image de qualité de la recherche réalisée au sein de l'UCL. Elle incite également à être vigilant sur les exigences de qualité pour la délivrance du titre de docteur. L'enregistrement, dans le système de gestion des thèses électroniques, des noms des promoteurs et des membres du jury accentue encore cette tendance.

La participation de l'UCL au réseau "Network of Digital Library for Electronic Theses and Dissertations" NDLTD permettra l'insertion des informations bibliographiques relatives à nos thèses dans un répertoire commun au niveau international, renforçant ainsi l'audience potentielle des travaux réalisés chez nous. La copie électronique de la thèse reste cependant stockée sur un serveur de l'UCL. Comme son nom l'indique, le réseau NDLTD ne concerne cependant que les thèses pour lesquelles une version électronique est disponible.

La voie préconisée pour l'UCL s'intègre parfaitement à un projet de la Bibliothèque Inter-universitaire de la Communauté française de Belgique BICfB, qui vise à l'instauration d'un système commun pour la gestion des thèses et la gestion des productions scientifiques sous forme électronique (e-print, open archives,…). L'UCL a été choisie pour accueillir ce projet et mettre en place ce système par l'intermédiaire des bibliothèques universitaires de la Communauté. Des moyens financiers et humains ont été attribués à l'UCL pour mener à bien cette mission.

Le projet rencontre également le souhait de notre institution de disposer d'un répertoire complet des thèses par un enregistrement systématique d'informations bibliographiques. Cet enregistrement sera réalisé même si la version électronique de la thèse n'est pas disponible.

Le projet intervient donc à deux niveaux:

- au niveau de l'UCL, pour disposer d'un répertoire exhaustif des thèses défendues au sein de l'institution,
- au niveau international, pour participer à un répertoire de thèses disponibles en version électronique.

4. Mise en oeuvre.

4.1. Procédure de gestion des thèses.

Pour la mise en oeuvre du projet, le groupe de travail s'est efforcé de réduire le plus possible les incidences sur les procédures existantes. L'annexe 1 détaille la procédure actuelle avec les aménagements nécessaires pour les thèses électroniques.

4.2. Modalités d'enregistrement et de diffusion.

Le dépôt d'une version électronique de la thèse n'est pas obligatoire. Toutefois, l'auteur est tenu d'enregistrer les informations bibliographiques: auteur, titre, promoteurs, mots clés, résumé,...

S'il choisit d'enregistrer sa thèse sous forme électronique et ainsi de participer au réseau NDLTD, le doctorant peut imposer divers paramètres qui influencent l'accès et donc la diffusion de sa thèse:

- l'accès à la thèse électronique peut être ouvert au monde entier (accès public), limité à l'intranet de l'UCL ou réservé aux seuls gestionnaires.
- l'accès peut être limité durant une période déterminée, par exemple deux ou trois ans, si l'auteur souhaite privilégier la diffusion papier pendant un certain temps.
- l'accès public peut être restreint à certaines parties de sa thèse. Dans ce cas, l'auteur doit scinder la version électronique de sa thèse en plusieurs parties et spécifier pour chacune d'entre elles le mode de diffusion souhaité.

Le doctorant est encouragé à déposer la version électronique de sa thèse sur le serveur tout en choisissant le mode de diffusion le plus adéquat dans sa situation. Cette procédure est analogue à celle en vigueur aujourd'hui pour le dépôt d'une version papier en bibliothèque.

4.3 Validation.

Après son dépôt sur le serveur, la thèse n'est pas immédiatement accessible. L'organe facultaire qui gère la procédure doit encore la valider et autoriser sa diffusion. Ce n'est qu'après cette validation que la thèse devient accessible selon les modalités évoquées ci-dessus.

4.4 Droits d'auteurs.

Le doctorant est le détenteur des droits d'auteur de sa thèse. Il lui appartient de décider quels droits il cède et à quel éditeur ou organisme. C'est dans ce cadre qu'il est proposé au doctorant de signer un document de l'Administration de la recherche sur les droits d'auteur (voir exemple de formule en annexe 2). Par la signature de ce document, le doctorant autorise l'UCL à conserver une version électronique de sa thèse sur son serveur institutionnel.

4.5 Liens avec les éditeurs.

Des contacts sont en cours actuellement entre le SCEB et certains grands éditeurs scientifiques pour établir des conventions afin d'assouplir les contraintes relatives à une double diffusion, sous forme papier et sous forme électronique. Les premiers contacts sont encourageants mais le processus sera lent car il concerne de nombreuses maisons d'édition et se situe dans un contexte international que l'UCL ne maîtrise pas.

Dans certaines disciplines, la thèse, telle qu'elle a été défendue, est considérée comme un pré-print. La version définitive fait alors l'objet d'une édition sous forme papier. Dans d'autres cas, il peut y avoir incompatibilité entre l'édition papier et l'accès public à la version électronique. Il appartient au doctorant de décider de l'étendue la diffusion de cette dernière version.

La mise en place des thèses électroniques à l'UCL n'entre pas en concurrence avec des projets de diffusion sous forme de livre en nombre limité d'exemplaires, notamment dans le cadre des Presses universitaires de Louvain.

4.6. Formation et aide technique.

Sur le plan technique, la seule contrainte pour le doctorant concerne la production d'un document en format pdf, format le plus couramment utilisé dans ce domaine. Une double démarche sera proposée pour aider le doctorant: une courte formation proposée par la cellule formation de RHUM et une aide locale par l'équipe informatique facultaire ou par une personne proposée par elle.

4.7. Charges de travail.

La mise en place du système NDLTD pourra être quasi entièrement prise en charge par le projet de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique BICfB. La charge de travail pour les intervenants de l'UCL, les facultés, SCEB, ADRE, REUL et SIA, se limitera à la supervision, à la participation à des réunions, à l'information,...

En régime de croisière, la charge de travail pour les secrétariats de facultés, ADRE, le rectorat et le SCEB sera faible. Il s'agit essentiellement de vérifier et contrôler les informations et documents fournis par l'étudiant. Ce dernier assure l'essentiel du travail:

- Rédaction de la thèse et ses annexes sous forme électronique.
- Introduction des informations bibliographiques.
- Transfert éventuel de la version électronique de la thèse avec ses annexes dans le système NDLTD au moyen d'un formulaire disponible sur l'intranet. La charge de travail varie en fonction de la complexité de la thèse: une dizaine de minutes (thèse simple essentiellement constituée d'un document) à quelques heures (usage de graphiques, images, sons, vidéos,...).

4.8. Enregistrement rétrospectif.

L'enregistrement des informations de base relatives aux thèses avait été interrompu fin décembre 2000. Il était donc nécessaire d'encoder ces informations pour une période de deux ans (janvier 2001 à décembre 2002). Cette tâche a été prise en charge par un jobiste sous la direction de ADRE à charge d'un financement FSR.

Pour le groupe de travail
F. Donckels

UCL Université catholique de Louvain



Freddy Donckels
PROR

Réf.: FDO/02.075 Louvain-la-Neuve, le 23 décembre 2002.

Concerne: Description du processus de gestion des thèses électroniques.

	Etapes	**Acteurs**
1.	Le secrétariat de l'entité gestionnaire collecte des informations: étudiant, titre, résumé, promoteurs, jury,... pour le suivi interne à la faculté.	Secrétariat de l'entité gestionnaire
2.	Le secrétariat de l'entité gestionnaire informe l'étudiant sur: a. la procédure de gestion des thèses électroniques avec mention de l'adresse web contenant le mode d'emploi. b. la possibilité de faire diffuser sa thèse sous forme de livre en nombre limité d'exemplaires, notamment dans le cadre des Presses universitaires de Louvain.	Secrétariat de l'entité gestionnaire
3.	Le secrétariat de l'entité gestionnaire informe un membre du SCEB et de ADRE des dates de défense de thèse quelques semaines avant la défense.	Secrétariat de l'entité gestionnaire
4.	ADRE informe les étudiants des contraintes et obligations en matière de droits de propriétés intellectuelles et de droits de propriété des résultats de recherche. Il lui demande de signer un document sur les règles applicables.	ADRE
5.	Le document sur les droits de propriétés intellectuelles est signé par l'étudiant et renvoyé à ADRE.	Etudiant
6.	Un membre du SCEB (ou ADRE (Voir Note)) ouvre un accès au système de thèses électroniques par l'attribution à l'étudiant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.	SCEB – ADRE
7.	L'étudiant enregistre, dans le système de thèses électroniques, les informations de base sur la thèse: auteur, titre, résumé,... et il enregistre une version électronique du contenu de la thèse et de ses annexes. Lors du premier accès, l'étudiant se verra automatiquement rappeler les règles relatives aux droits de propriétés intellectuelles.	Etudiant
8.	L'étudiant dépose la thèse sous forme papier auprès de la bibliothèque. Celle-ci lui délivre une attestation pour le secrétariat de l'entité gestionnaire.	Etudiant et bibliothèque
9.	L'étudiant défend sa thèse.	Etudiant
10.	Après approbation de la thèse par le président du jury, le secrétariat de l'entité gestionnaire informe le membre du SCEB (ou ADRE). Ce dernier valide la thèse dans le système de thèses électroniques et bloque l'accès au système pour l'étudiant concerné. Simultanément, la thèse est rendue publique par le système (sauf restrictions demandées pour l'entièreté ou parties de la thèse).	Secrétariat de l'entité gestionnaire et SCEB - ADRE
11.	A partir du système de thèses électroniques, le secrétariat de l'entité gestionnaire imprime un bordereau avec abstract et le transmet au rectorat avec le diplôme.	Secrétariat de l'entité gestionnaire
12.	Le recteur signe le diplôme.	Recteur

Place de l'Université, 1 B-1348 Louvain-la-Neuve
Téléphone (32 10) 47 38 65
E-mail : Donckels@pror.ucl.ac.be

13.	Le rectorat transmet le diplôme signé au secrétariat de l'entité gestionnaire.	Rectorat
14.	L'équipe informatique des bibliothèques et le SCEB transfèrent les informations de bases pour toutes les thèses dans le catalogue UCL des bibliothèques et validation du transfert.	L'équipe informatique des bibliothèques et le SCEB
15.	L'équipe informatique des bibliothèques et le SCEB transfèrent les informations relatives aux thèses électroniques vers le réseau international NDLTD.	L'équipe informatique des bibliothèques et le SCEB

Note:

En central, le SCEB est l'entité principale de contact en cours de procédure. Il désignera donc une personne qui suivra la gestion des thèses. ADRE sera régulièrement tenu au courant et désignera une personne pour assurer la continuité du service en cas d'absence de la personne du SCEB. Les personnes actuellement désignées sont Mme. Dardenne pour le SCEB et Mme Capron pour ADRE.

Autorisation de diffusion électronique
d'une thèse universitaire
Licence de droits d'auteur

Je soussigné(e) …………………., ai réalisé une thèse de doctorat intitulée …… ………….. sous la direction de ……………………

J'accepte que le texte de la thèse (ci-après « l'œuvre ») soit publié dans le recueil électronique des thèses de l'UCL selon la procédure fixée par……………………*(faire référence ici au texte qui reprendra la procédure de diffusion)*.

A cette fin, je donne en licence à l'UCL :

- le droit de fixer et de reproduire l'oeuvre sur support électronique : logiciel ETD
- le droit de communiquer l'œuvre au public suivant les modalités suivantes [1] :
  (a) type de diffusion :………………………………………………………………………..
  (b) limitations de durée (*facultatif*) :……………………………………………………….
  (c) limitations relatives à certaines parties de la thèse (*facultatif*) :
  …………………………………………………………………………………………………
  ……………………………………………………………………………………..

Cette licence, gratuite et non exclusive, est valable pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique, y compris ses éventuelles prolongations, et pour le monde entier.

Je conserve tous les autres droits pour la reproduction et la communication de la thèse, ainsi que le droit de l'utiliser dans de futurs travaux. Je m'engage toutefois à n'accorder à des tiers aucun droit qui viendrait d'une manière quelconque interférer avec le présent engagement et réserverai dans tout contrat subséquent avec des tiers les droits et obligations découlant du présent engagement.

Je certifie que la version électronique de la thèse remise à l'Université en vue de la diffusion autorisée par la présente est conforme à la version officielle du travail approuvée par le jury de thèse.

Au cas où un tiers est titulaire d'un droit de propriété intellectuelle sur tout ou partie de ma thèse, je certifie avoir obtenu son autorisation écrite pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus. Cette vérification des droits de propriété intellectuelle s'est faite en collaboration avec l'administration de la recherche.

Je certifie également avoir obtenu, conformément à la législation sur le droit d'auteur et aux exigences du droit à l'image, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction dans ma thèse d' images, de textes, et/ou de toute œuvre protégés par le droit d'auteur, et avoir obtenu les autorisations nécessaires à leur communication à des tiers.

Fait à Louvain-la-Neuve, le………………….
En deux exemplaires

Madame/Monsieur………………………….	Mr. D. Opfergelt (ADRE)
Doctorand	Pour accord

[1] Compléter en fonction du type de diffusion souhaitée sachant que :
(a) l'accès à la thèse électronique peut être ouvert au monde entier (accès public), limité à l'intranet de l'UCL ou réservé aux seuls gestionnaires.
(b)l'accès peut être limité durant une période déterminée, par exemple deux ou trois ans, si l'auteur souhaite privilégier la diffusion papier pendant un certain temps.
(c)l'accès public peut être restreint à certaines parties de la thèse, pour protéger par exemple les parties couvertes par la confidentialité. Dans ce cas, l'auteur doit scinder la version électronique de sa thèse en plusieurs parties et spécifier pour chacune d'entre elles le mode de diffusion souhaité.